

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Vulnérabilité des différents secteurs d'activité au Canada : état des lieux après 10 mois de tumulte commercial

Par Florence Jean-Jacobs, économiste principale, et Samuel Turcotte, analyste

Introduction

Lors de l'assermentation du président américain en janvier dernier, nous avons [analysé](#) les risques qui pesaient sur les différents secteurs d'activité au Canada, à la lumière des menaces tarifaires du nouvel élu. L'analyse tenait compte de la dépendance relative des industries canadiennes aux exportations vers les États-Unis, et de la probabilité d'imposition de tarifs sectoriels, considérant les capacités de production et de substitution des États-Unis. Près de 10 mois plus tard, plusieurs de ces risques se sont concrétisés, d'autres se sont accentués, alors que certaines industries ont heureusement pu échapper au pire des tarifs douaniers. Dans la présente analyse, nous faisons le point sur la situation des différentes industries canadiennes, en la comparant à celle prévue au premier trimestre de 2025. Un sommaire comparatif est présenté au tableau 1 à la page 4.

Comme appréhendé, les fabricants de métaux primaires (acier, aluminium) et de produits de bois sont hautement vulnérables aux tarifs, et les secteurs du transport et du commerce de gros ont subi les contrecoups du ralentissement du commerce extérieur (graphiques 1 et 2). Même si ces tarifs étaient anticipés, leur ampleur (p. ex. 50 % pour l'acier et l'aluminium) atteint néanmoins des niveaux plus élevés que ceux auxquels on aurait pu s'attendre. Dans le cas de l'aluminium, le degré d'autosuffisance et la possibilité de substitution des Américains sont faibles. Cela laisse croire que, en dépit des tarifs, les alumineries québécoises vont éventuellement récupérer une part conséquente de ce qui fut retranché de leurs exportations vers les États-Unis, surtout lorsque les stocks (devancés au T1) viendront à épuisement. Les alumineries ont aussi commencé à diversifier leurs exportations vers l'Europe, renforçant leur résilience. Du côté de l'acier et des fabricants de ses produits dérivés, la vulnérabilité canadienne est plus préoccupante, en raison d'une offre mondiale et américaine abondante et abordable, qui augmente les risques de

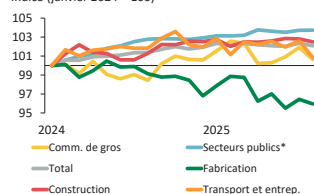
substitution. De même, les entreprises de produits métalliques fabriqués demeurent hautement vulnérables, puisqu'elles font face à une réduction de la demande américaine en raison des tarifs, et pour plusieurs à une hausse indirecte des coûts, en raison des contre-tarifs canadiens sur l'acier et l'aluminium.

Graphique 1

Le secteur de la fabrication est davantage sous pression

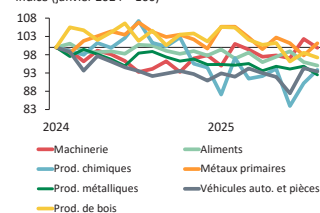
Canada – PIB réel par secteur

Indice (janvier 2024 = 100)



Canada – PIB réel par sous-secteur**

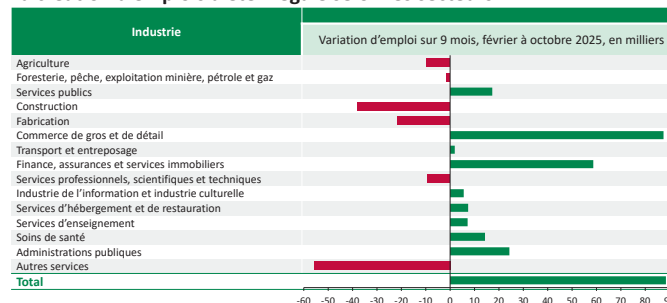
Indice (janvier 2024 = 100)



* Santé, éducation, admin. publique. ** Principaux sous-secteurs de la fabrication par taille. Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Graphique 2

La création d'emplois a été inégale selon les secteurs



Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Les tarifs sur le cuivre ont heureusement [un effet assez limité](#) pour le Canada. Pour le bois d'œuvre, les droits compensateurs et antidumping ont doublé en août, passant à 35 %; une hausse attribuable au litige historique entre le Canada et les États-Unis. Pour enfoncer le clou, l'administration américaine a ajouté un tarif douanier à l'importation de 10 % pour le bois d'œuvre le 14 octobre (applicable à l'ensemble des pays). Les exportateurs canadiens de bois d'œuvre font ainsi face à une barrière commerciale de l'ordre de 45 % (à laquelle ils ne peuvent se soustraire même s'ils sont conformes à l'ACEUM¹), effaçant l'avantage compétitif que leur conférait auparavant la proximité géographique.

Du côté de la fabrication, une majorité de secteurs d'activité ont réussi à se soustraire aux tarifs grâce à l'ACEUM. Ce n'est toutefois pas le cas, depuis octobre, des fabricants de meubles de bois et d'autres produits d'ameublement (tarifés à 25 %), lesquels verront vraisemblablement leur tarif augmenter davantage en janvier prochain (voir tableau 2). Pour cette raison et pour leur grande dépendance aux exportations vers les États-Unis, nous maintenons le sous-secteur du meuble dans la catégorie hautement vulnérable.

Tableau 2
Les tarifs sectoriels sont devenus la norme

Tarif sectoriel*	Produits ciblés	Application tarifaire	Tarif %
Automobiles et véhicules lourds	Véhicules automobiles et lourds finis	Si conforme à l'ACEUM : sur contenu non américain (autrement sur la valeur totale)	25
	Autobus finis	Sur la valeur totale	10
	Pièces automobiles et pièces de véhicules lourds	Uniquement si non conforme à l'ACEUM**	25
Acier et aluminium	Métaux primaires (intraités)	Sur la valeur totale	50
	Produits dérivés (finis ou semi-finis)	Seulement sur le contenu métallique	50
Cuivre	Produits dérivés (finis ou semi-finis)	Seulement sur le contenu métallique***	50
Bois	Bois d'œuvre	Sur la valeur totale	10
	Produits en bois rembourrés et armoires de cuisine en bois	Sur la valeur totale	25****

*Présenté en ordre d'application et de priorité, sauf exception, les tarifs sectoriels et de l'IEEPA (frontières/fentanyl) ne peuvent s'appliquer conjointement.

**Non applicable (0 %) si conforme à l'ACEUM, tarif de l'acier et aluminium peuvent néanmoins s'appliquer.

***Exception : le tarif de l'IEEPA peut s'appliquer sur le contenu non métallique.

****En date du 2024-01-01, le taux sera de 30 % pour les produits rembourrés et de 50 % pour les armoires.

Maison-Blanche et Desjardins, Études économiques

Enfin, notre évaluation pour le secteur de l'énergie ainsi que pour les minéraux critiques et la potasse (tous largement épargnés) n'a pas changé. Ces secteurs, d'une part, ont bénéficié, d'un tarif IEEPA¹ réduit (10 % plutôt que 35 %) et, d'autre part, se sont largement conformés à l'ACEUM. Les produits de pétrole raffinés de même que l'extraction minière sont maintenant au « vert » pour cette même raison.

Certaines industries apparaissent aujourd'hui plus vulnérables qu'initialement prévu : la fabrication de véhicules automobiles, la production de canola ainsi que la foresterie et l'exploitation forestière.

Faisant fi des dommages collatéraux sur ses propres fabricants et de la forte intégration des chaînes de production – conditions qui nous faisaient croire à des exemptions pour le secteur automobile –, l'administration américaine a décidé d'imposer des tarifs de 25 % sur le contenu non américain des véhicules automobiles importés (à partir du 3 avril). Et bien que les fabricants canadiens de pièces automobiles ne soient pas directement visés³, les effets demeurent majeurs en raison de l'incertitude qui frappe le secteur automobile et les tarifs sectoriels sur l'acier et l'aluminium. L'Ontario a donc été durement frappé, comme en témoigne l'annonce récente de Stellantis de transférer une partie de sa production aux États-Unis. En outre, la liste des véhicules s'est récemment élargie pour inclure les fabricants de véhicules lourds (y compris les camions et les autobus, dont la fabrication est concentrée au Québec).

La foresterie – soit les activités de récolte de bois rond destiné au sciage – est hautement tributaire du secteur de la fabrication de bois. Même si la foresterie était identifiée comme « à surveiller » en janvier, le niveau prohibitif de 45 % affectant les fabricants de bois d'œuvre nous porte à considérer l'exploitation forestière comme hautement vulnérable.

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage s'en sort relativement mieux que prévu, à l'exception du sous-secteur du canola. La riposte chinoise aux tarifs canadiens sur les véhicules automobiles et l'acier et l'aluminium (entrés en vigueur en octobre 2024) s'est précisée au cours de l'année. Si la première salve en mars a eu un effet plus limité, l'imposition en août d'un tarif de 75,8 % sur les graines de canola – un secteur hautement dépendant de la demande chinoise – est plus dommageable. C'est pourquoi nous identifions le canola comme hautement vulnérable.

L'exemption inattendue du tarif universel IEEPA imposé au Canada sur les produits conformes à l'ACEUM a considérablement réduit la vulnérabilité de plusieurs secteurs, comparativement à notre analyse de janvier 2025.

Ainsi, les exportateurs canadiens ont accéléré la mise en conformité de leurs produits à l'ACEUM (graphique 3 à la page 3). Cette tendance est particulièrement prononcée dans les secteurs de la fabrication d'aliments et de boissons, ainsi que l'agriculture et l'élevage, où la quasi-totalité des exportations échappe désormais aux tarifs américains. Par ailleurs, l'incidence du tarif de 25 % imposé par Pékin le 20 mars sur les mollusques, les crustacés et le porc reste limitée. L'industrie a tiré avantage

¹ Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM).

² L'*International Emergency Economic Power Act* (IEEPA) a été invoqué par l'administration américaine en lien avec ce qu'elle considère comme une menace liée au fentanyl et à l'immigration illégale à la frontière.

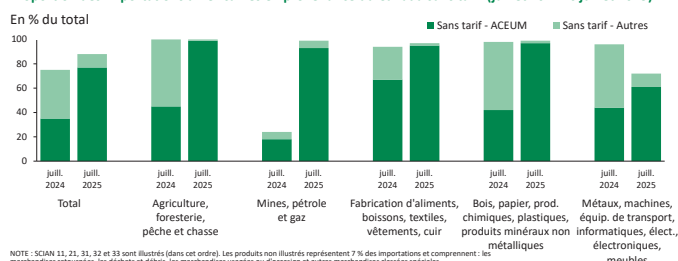
³ Puisque les pièces conformes à l'ACEUM sont épargnées par le tarif automobile de 25 %.

de l'appétit croissant pour le porc canadien des marchés japonais, mexicain, coréen et taïwanais pour compenser la baisse des exportations vers les États-Unis et la Chine ([AAC, 2025](#)). Néanmoins, nous avons maintenu les secteurs agricoles et agroalimentaires au « jaune » (à surveiller) en raison du différend avec la Chine et de l'imprévisibilité des négociations entourant la révision de l'ACEUM.

Graphique 3

La proportion des biens bénéficiant d'exemptions de tarif est en hausse

Proportion des importations américaines en provenance du Canada sans tarif (juillet 2024 vs juillet 2025)



NOTE : SCIAN 11, 21, 31, 32 et 33 sont illustrés (dans cet ordre). Les produits non illustrés représentent 7 % des importations et comprennent : les marchandises retournées, les déchets et débris, les marchandises usagées ou d'occasion et autres marchandises classées spéciales.

U.S. International Trade Commission et Desjardins, Études économiques

Cette résilience plus forte qu'anticipé s'observe également dans plusieurs segments manufacturiers exemptés des tarifs sectoriels, tels que les produits en plastique et en caoutchouc, les produits chimiques, les produits pétroliers raffinés, ainsi que l'aérospatiale. Ce dernier secteur, soumis à un tarif effectif moyen de 3 %, se distingue par le recours à différents mécanismes d'exemption, dont [l'Accord sur le commerce des aéronefs civils](#) et les exonérations des produits destinés au gouvernement américain. Toutefois, une vulnérabilité persiste chez certains fabricants de pièces et d'équipements auxiliaires, qui sont exposés à des tarifs substantiels (11,6 %) en raison d'une faible conformité à l'ACEUM ou d'un accès restreint à d'autres exemptions (tableau 3). Cette réalité contraste fortement avec celle des producteurs d'aéronefs et de groupes moteurs, qui font face à des tarifs effectifs estimés à seulement 0,02 % et 1 %, respectivement. La progression de la conformité à l'ACEUM et le maintien des exemptions demeurent à surveiller pour le segment aérospatial.

Tableau 3

Principales industries frappées par les tarifs américains

Industries*	Importations américaines du Canada (juillet 2025)		Exposition tarifaire	
	M\$ US	% du total	Conformité à l'ACEUM (%)	Tarif effectif (%)
1 Alumine raffinée et aluminium primaire	257	0,8	100	49,3
2 Produits en fer, en acier et en acier ferroallié	351	1,1	98	39,0
3 Voitures et de véhicules automobiles légers	1 690	5,3	99	18,9
4 Pièces d'aéronefs et équipements auxiliaires	192	0,6	49	11,6
5 Autres pièces de véhicules automobiles	629	2,0	86	9,4
6 Pièces de direction et de suspension automobiles	160	0,5	86	6,3
7 Équip. radio/télé. et de communication sans fil	123	0,4	74	5,3
8 Machinerie de construction	169	0,5	91	4,5
9 Machines et équipements agricoles	106	0,3	87	2,8
10 Machines diverses à usage général	169	0,5	75	2,8
11 Appareillage et commandes d'usage industriel	184	0,6	91	2,4
12 Moteurs et de pièces de moteurs à essence	331	1,0	92	2,1
Autres	27 742	86,4	83	0,1
Total	32 103	100	85	3,0

*Codes SCIAN à 6 chiffres. Seuls les produits représentant 100 M\$ US ou plus et dont le tarif effectif dépasse 2 % sont illustrés.

U.S. International Trade Commission et Desjardins, Études économiques

Enfin, bien que la majorité des fabricants de machinerie soient visés par le tarif sur les produits dérivés de l'acier et de l'aluminium, le secteur s'en sort globalement mieux que prévu avec un tarif effectif estimé à 2,4 %. Le tout s'explique par la forte conformité à l'ACEUM, ainsi que par l'effet relativement limité du tarif sectoriel de 50 %, qui ne s'applique qu'à la valeur du contenu métallique, généralement faible par rapport à la valeur finale des produits. Ce dernier point semble aussi expliquer l'hétérogénéité observée entre certains sous-secteurs, alors que les fabricants de machinerie de construction font face à un tarif de 4,5 %, comparativement à 1,4 % pour les producteurs d'appareils de chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération. Ce secteur reste toutefois à surveiller, compte tenu des risques liés à une éventuelle augmentation des droits de douane perçus⁴.

Conclusion

Depuis les 10 derniers mois, les tarifs sectoriels sont progressivement devenus la norme. Parfois prohibitifs, ceux-ci fragilisent des industries canadiennes ciblées et posent un risque à leur santé financière et à leur pérennité. Heureusement, l'ACEUM a permis de soustraire la très grande majorité des biens exportés aux droits de douane, conférant au Canada une position relativement avantageuse comparativement à d'autres pays. Cependant, certaines régions comme le sud-ouest de l'Ontario (automobile, acier) et les régions ressources au Québec (bois, aluminium) sont durement touchées par le tumulte commercial en cours. Le haut degré d'imprévisibilité et la multiplication des menaces de tarifs sectoriels potentiels provenant de l'administration américaine – allant des produits pharmaceutiques aux semi-conducteurs – rendent la situation volatile. Cela s'ajoute aux multiples impondérables entourant la révision de l'ACEUM en 2026. Dans ce contexte, les entreprises exportatrices devront continuer leurs efforts déjà entamés en matière de diversification (comme nous le soulignons dans notre [étude sur les PME](#)) et de commerce interprovincial. Elles devront aussi investir et innover pour accroître leur compétitivité à l'international. La superdéduction pour le secteur manufacturier et le crédit d'impôt bonifié pour la recherche scientifique et le développement expérimental, deux des principales mesures touchant le secteur manufacturier dans le dernier [budget fédéral](#), visent précisément à soutenir ce repositionnement.

⁴ Des frictions administratives dans l'application des tarifs pourraient occasionner une sous-estimation temporaire des droits de douane.

TABLEAU 1

Vulnérabilité aux tarifs, par secteurs :	Indice de vulnérabilité		Tarif américain moyen	
	novembre	janvier	% en juillet	tendance *
Première transformation des métaux (métaux primaires)	●	●	10,08	↗
Produits en bois	●	●	0,02**	↗
Fabrication de meubles et de produits connexes	●	●	2,12	↗
Véhicules et pièces automobiles	●	← ●	11,64	↗
Produits métalliques	●	← ●	13,22	↗
Foresterie et exploitation forestière	●	← ●	0,22	↗
Aliments et boissons	●	← ●	0,70	
Produits chimiques	●	← ●	0,65	
Machinerie	●	← ●	2,37	
Produits aérospatiaux et leurs pièces	●	← ●	3,05	
Produits de pâtes et papiers	●	← ●	0,40	
Produits en plastique et en caoutchouc	●	← ●	0,54	
Fabrication de produits informatiques et électroniques	●	← ●	4,78	
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	●	← ●	2,61	
Produits minéraux non métalliques	●	← ●	0,83	
Fabrication d'autres types de matériel de transport divers	●	← ●	0,56	
Cultures agricoles et élevage	●	*** ●	0,01	
Pêche, chasse et piégeage	●	*** ●	0,02	
Transport et entreposage	●	●	S.O.	
Commerce de gros	●	●	S.O.	
Extraction minière et exploitation en carrière	●	← ●	0,08	
Produits du pétrole et du charbon	●	← ●	0,05	
Extraction de pétrole et de gaz	●	●	0,01	
Services professionnels, scientifiques et techniques	●	●	S.O.	
Industrie de l'information et industrie culturelle	●	●	S.O.	
Services publics (incluant la production d'électricité)	●	●	S.O.	
Services administratifs, services de bureau, sièges sociaux	●	●	S.O.	
Arts, spectacles et loisirs	●	●	S.O.	
Construction	●	●	S.O.	
Hébergement et restauration	●	●	S.O.	
Finance et assurances, services immobiliers et sociétés de portefeuille	●	●	S.O.	
Commerce de détail	●	●	S.O.	

Desjardins, Études économiques

Légende :

- Incidence très négative ↗ tarifs en hausse depuis juillet
- À surveiller
- Incidence probablement limitée
- S.O. sans objet

* Tendance du taux tarifaire depuis juillet (date des dernières données disponibles).

** Droits de douane estimés à 45 % sur le bois d'oeuvre résineux au 14 octobre (y compris droits compensateurs et antidumping de 35 %).

*** Agriculture, élevage et pêche maintenus au jaune en raison des tarifs chinois. Canola = au rouge.